

Catherine Joseph Leschevin, sont unis en Mariage.
 Et aussitôt lesdits époux ont déclaré qu'il est né
 d'eux un enfant inscrit sur les registres d'état civil de cette commune
 le six mai mil huit cent vingt-un et sous les nom et prénoms
 de mari Augustine Desreumaux, laquelle ils reconnaissent pour
 leur fille, et qui est légitimement par le effet du présent
 Mariage.

(Requis avons dressé acte en présence de Pierre Louis Leblanc, âgé
 de vingt huit ans, cultivateur, domicilié à La Désirgheim, canton
 d'haubourdin, Département du Nord, de l'ancien Joseph Desreumaux
 âgé de trente un ans, instituteur, domicilié audit haubourdin
 ami de l'époux; de Louis Joseph Sauron, âgé de quarante deux
 ans, cabaretier, et de Jean Baptiste Joseph Surmon, âgé de trente
 quatre ans, Charpentier, tous deux amis aux époux, domiciliés
 au Sédit Houplines; Lesquels témoins ont également déclaré
 et affirmé, par le serment qu'ils ont à l'instant prêté que
 le lieu du domicile du père, de l'épouse leur est connu, tel qu'il
 en conformité de l'avis du conseil d'état, de 27 messidor an 10,
 approuvé le 16 thermidor suivant. Lesquels comparants ont signé
 le présent acte, avec nous officier de l'état civil, lecture préalablement
 faite; à l'exception de l'épouse et de la mère qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer
 approuvant les mots: extraits de registres, surcharge d'usage de nos mots: certificat de naissance.

Augustin Joseph Desreumaux p: L. y. Leblanc

J. B. Surmon Beauvais
 S. Leschevin